

Prairies humides à filipendule à six pétales



RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX



VILLE DE
GENÈVE



Conservatoire
et Jardin botaniques
Genève

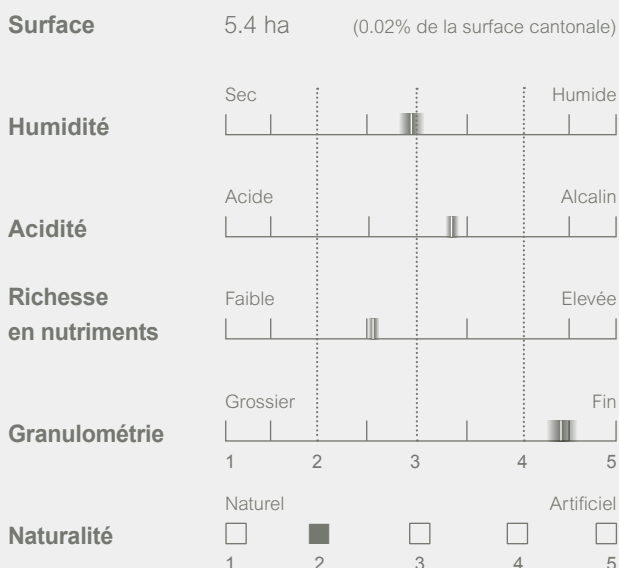
h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

Prairies humides à filipendule à six pétales

Molinion

Profil



Identité

Equivalence :

Code du milieu : 211

Guide des milieux naturels de Suisse : 2.3.1 pro parte

EUNIS : E3.5

CORINE : 37.31

Protection :

OPN (*Molinion*), Directive Habitat

(Prairies à molinie sur calcaire et argile, *Eu-Molinion*)

REG : eau et humide

Description

Les prairies humides à filipendule à six pétales se caractérisent par un substrat très riche en argile⁶, pauvre en nutriments*, et dont l'humidité est directement influencée par la présence d'une nappe phréatique* fluctuante superficielle^{1, 2, 6} (située entre 0 et -150 cm environ). La topographie, ordinairement plane, permet une accumulation d'eau durant l'hiver et conduit à l'engorgement superficiel du sol^{2, 3}. Durant la période estivale, la nappe* s'abaisse progressivement et les prairies s'assèchent². Ces variations d'humidité sont accentuées par les caractéristiques argileuses du substrat qui agit comme une éponge en retenant l'eau en surface jusqu'à son évaporation. Concrètement, cela se traduit par des sols temporairement asséchés l'été (en moyenne de juillet à septembre), mais engorgés lors des autres saisons. Les prairies à filipendule se distinguent des prairies humides à lotier maritime par leur durée d'assèchement globalement plus courte.

Le substrat est, la plupart du temps, intrinsèquement pauvre en matière organique*. Cela n'est, semble-il, pas absolu puisque les analyses de sol menées en 2012 dans la réserve naturelle des Prés de Faverges révèlent des teneurs en matière organique* allant de 5 à 9%⁴. Quelle qu'en soit la cause (absence de matière organique* ou engorgement prolongé limitant la minéralisation*), la quantité de nutriments* à disposition de la végétation est toujours très limitée; ces prairies s'avèrent donc peu productives sur le plan agricole. La fauche traditionnelle permet une production en matière sèche d'environ 2 à 4 tonnes seulement par hectare et par an⁵, alors que les

rendements obtenus dans les prairies artificielles intensives sont de 10 à 15 tonnes/ha/an. La qualité nutritive du fourrage est moindre et le produit de fauche est généralement utilisé pour la litière, ce qui vaut à ces prairies la dénomination populaire de « prairies à litière ».

A Genève, les groupements typiques (*Molinion* : *Cirsio-Molinietum*) se composent d'une végétation dense, pouvant atteindre 1 m de hauteur, dominée par la molinie faux-roseau (*Molinia arundinacea*)^{12, 5}, à laquelle s'associe une strate* inférieure composée de nombreuses espèces de plus petite taille colonisant le sol nu entre les touffes de graminées^{1, 2}. Il est possible de rencontrer le gaillet boréal (*Galium boreale*), le genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), l'inule à feuilles de saule (*Inula salicina*), l'ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) ou le fenouil des chevaux (*Silaum silaus*). Les végétaux qui supportent la sécheresse estivale sont également présents, comme par exemple la filipendule à six pétales (*Filipendula vulgaris*)⁵, le brome dressé (*Bromus erectus*)⁵, l'épiaire officinale (*Stachys officinalis*)⁵ ou le trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*)⁵. Le cirse tubéreux (*Cirsium tuberosum*), qui donne son nom à l'association phytosociologique du *Cirsio-Molinietum*, est excessivement rare sur le canton^{6, 9}.

Bien que très proche des prairies à lotier maritime, cette formation s'en distingue par l'absence d'espèces typiques des milieux très secs comme l'hippocrépide à toupet (*Hippocrepis comosa*) ou le lin à feuilles menues (*Linum tenuifolium*). La présence, de manière éparse, d'espèces habituellement associées aux prairies de fauche comme le dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)⁵, la houque laineuse (*Holcus lanatus*)⁵,



Prairie humide à filipendule à six pétales, réserve naturelle des Prés de Faverges (Presinge)

la gesse des prés (*Lathyrus pratensis*)⁵ ou le trèfle des prés (*Trifolium pratense*)⁵ est également un critère diagnostique. Les prairies humides à filipendule à six pétales, sèchent lors de la période estivale, réalisent la transition en direction des prairies mi-sèches (*Mesobromion*)⁵.

Certains groupements très peu représentés dans le canton ou qui couvrent de toutes petites surfaces ont été assimilés aux prairies à filipendule à six pétales à des fins de lisibilité cartographique. Il s'agit notamment des prairies humides situées sur les versants ombragés ou dans les clairières forestières (*Molinion*: *Clinopodio-Molinietum*)⁵. Dominées par la molinie faux-roseau (*Molinia arundinacea*)⁵, elles se composent d'espèces de demi-ombre ayant leur optimum dans les ourlets mésotrophes comme l'aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*)⁵, le trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*)⁵ ou l'origan (*Origanum vulgare*)⁵.

Valeur biologique

Les prairies humides à filipendule à six pétales ont une valeur biologique importante liée autant à leur faible représentation au niveau cantonal et national qu'au riche cortège spécifique qui leur est associé¹.

Sur le plan botanique, il faut souligner la présence de nombreuses espèces rares* et protégées* comme le glaïeul des

marais (*Gladiolus palustris*), le laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum*), la petite scorsonère (*Scorzonera humilis*), ainsi que diverses orchidées (orchis tachetée: *Dactylorhiza maculata*, platanthère à fleurs verdâtres: *Platanthera chlorantha*).

La diversité de la végétation est une aubaine pour de nombreux insectes comme les criquets (*Chrysochraon dispar*, *Conocephalus fuscus*) ou les papillons (*Minois dryas*) qui exploitent avec appétit ce fabuleux garde-manger. Témoins de chaînes alimentaires complètes et diversifiées, tous ces insectes constituent une ressource importante pour les animaux insectivores des marais tels que les oiseaux et les libellules. A l'instar des végétaux, il est possible de rencontrer certains animaux menacés* à Genève qui bénéficient d'une protection spécifique. C'est le cas par exemple du grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*), du criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) ou du délicat cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

Vulnérabilité et gestion

Traditionnellement exploitées comme « prairies à litière », les prairies humides à filipendule à six pétales nécessitent une gestion adaptée à la conservation de leurs ressources biologiques. Laisser à l'abandon, elles peuvent évoluer vers la mégaphorbiaie à reine-des-prés² (*Filipendulion*) ou être colonisées latéralement par des formations arbustives* à prunelliers. Soumises à une pâture régulière ou à une fertilisation* de leur sol, elles se transforment progressivement en prairies humides enrichies. Pour garantir leur pérennité, le maintien de la fauche est nécessaire.



Le saviez-vous ?

Les glaïeuls des marais (*Gladiolus palustris*) des bois de Jussy comptent parmi les rares populations autochtones de Suisse⁷. Cette espèce, qui trouve son optimum dans les prairies humides à filipendule à six pétales⁸, est en régression dans toute l'Europe et menacée dans de nombreux pays du fait de la disparition de son habitat*⁷.

Cette situation confère une responsabilité toute particulière au canton de Genève où des actions de préservation, de renforcement, mais aussi d'expansion des populations ont été mises en œuvre⁸.

L'entretien doit être réalisé tardivement (septembre-octobre) afin de favoriser les espèces végétales à long cycle biologique dont la dissémination des graines intervient à la fin de l'été². La fauche est habituellement organisée par secteurs². Cette méthode, qui consiste à laisser sur pied une partie de la prairie, permet d'assurer le développement complet de la flore bisannuelle (par exemple le laser de Prusse : *Laserpitium prutenicum*) et de l'entomofaune*. Si la molinie devient trop dominante, il est possible d'effectuer une fauche plus précoce, vers la mi-août, afin de favoriser le développement des autres espèces. Dans ce cas, la sectorisation, destinée à maintenir des zones refuges*, est encore plus fondamentale². Les produits de coupe* sont ensuite exportés afin de limiter l'apport en matière organique*².

Si l'absence d'intervention perdure, des arbustes puis des arbres s'implantent. Pour freiner cette tendance évolutive naturelle, un suivi attentif de l'embroussaillage est préconisé. Il est recommandé d'assurer à 10 ou 15% la surface couverte par les buissons, en se laissant l'opportunité d'adapter ce pourcentage en fonction des besoins. Cette hétérogénéité structurelle est bénéfique pour la biodiversité puisqu'elle permet l'expression de la strate* herbacée*, tout en augmentant le nombre d'habitats* favorables à la faune². Il arrive pourtant que certains terrains soient abandonnés et qu'ils s'embroussaillent. Si le gestionnaire souhaite à nouveau ouvrir ces surfaces en prairies, un travail de longue haleine s'engagera puisqu'il lui faudra compter entre cinq et sept ans pour éliminer les arbustes. Dans un premier temps, les buissons excédentaires seront coupés à la base (recépage),

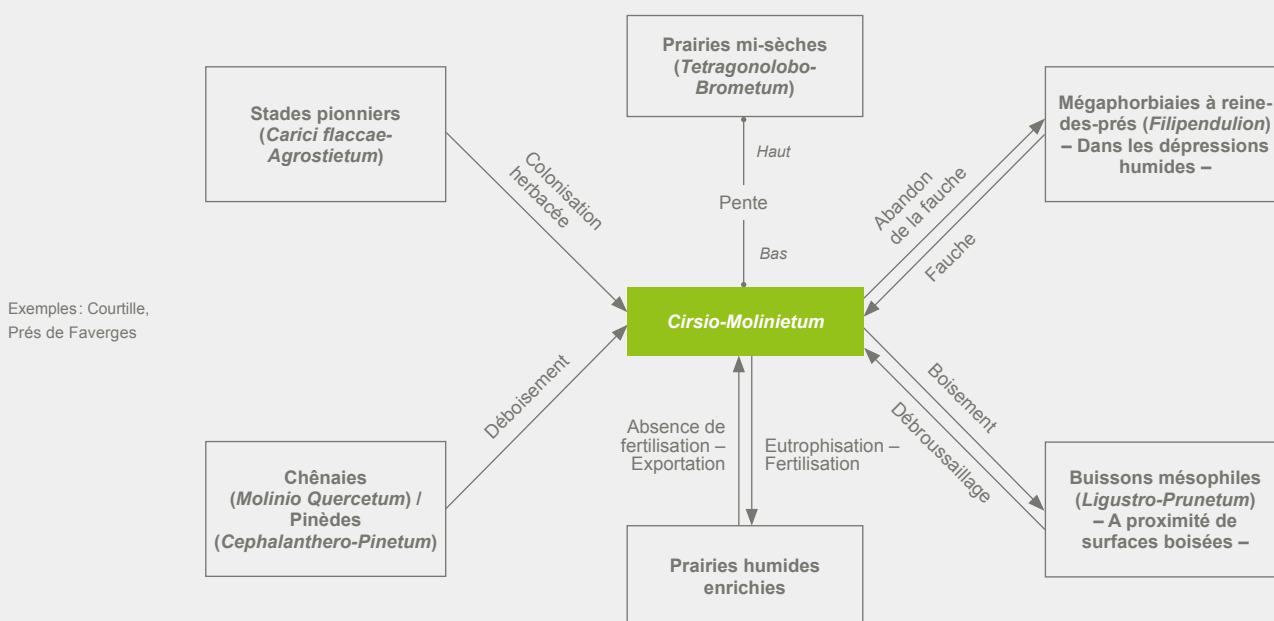
puis les rejets qu'ils produiront systématiquement sectionnés. L'expérience montre de bons résultats lorsque le débroussaillage est réalisé deux fois par an, idéalement en juin et en septembre. Ce calendrier d'intervention permet un épuisement progressif des individus : les réserves nutritives (stockées dans les racines) sont au plus bas au mois de juin et la coupe du système aérien à ce moment augmente l'efficacité de l'intervention ; en septembre, le stockage des nutriments est rendu plus difficile.

Les prairies humides à filipendule à six pétales situées en zone agricole peuvent aussi pâtir de l'intensification des pratiques agricoles (fertilisation*, drainage*)^{1, 2, 3}. Il est donc essentiel d'éviter les apports en nutriments afin de conserver la pauvreté en éléments nutritifs* du sol, gage de biodiversité*.



Prairie humide à filipendule à six pétales, réserve naturelle des Prés de Faverges (Presinge)

Dynamique



Notes :

- les groupements végétaux similaires largement minoritaires sur le canton ou qui couvrent de toutes petites surfaces (*Clinopodio-Molinietum*) ne sont pas représentés sur le graphe.
- les groupements végétaux du *Carici flacca-Agrostietum* ne sont pas décrits dans les fiches milieux. Couvrant de toutes petites surfaces, ils ont, la plupart du temps, été assimilés aux prairies humides.

Espèces



Laïche millet	<i>Carex panicea</i>
Cirse des marais	<i>Cirsium palustre</i>
Orchis tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>
Filipendule à six pétales	<i>Filipendula vulgaris</i>
Gailllet boréal	<i>Galium boreale</i>
Genêt des teinturiers	<i>Genista tinctoria</i>
Glaïeul des marais	<i>Gladiolus palustris</i>
Inule à feuilles de saule	<i>Inula salicina</i>
Laser de Prusse	<i>Laserpitium prutenicum</i>
Molinie faux-roseau	<i>Molinia arundinacea</i>
Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i>
Petite scorsonère	<i>Scorzonera humilis</i>
Serratule des teinturiers	<i>Serratula tinctoria</i>
Fenouil des chevaux	<i>Silaum silaus</i>
Épiaire officinale	<i>Stachys officinalis</i>
Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>



Criquet des clairières
Conocéphale bigarré
Grillon des marais
Criquet ensanglanté



Grand nègre des bois
Cuivré des marais



Téléphore moine

<i>Chrysochraon dispar</i>
<i>Conocephalus fuscus</i>
<i>Pteronemobius heydenii</i>
<i>Stethophyma grossum</i>

<i>Minois dryas</i>
<i>Lycaena dispar</i>

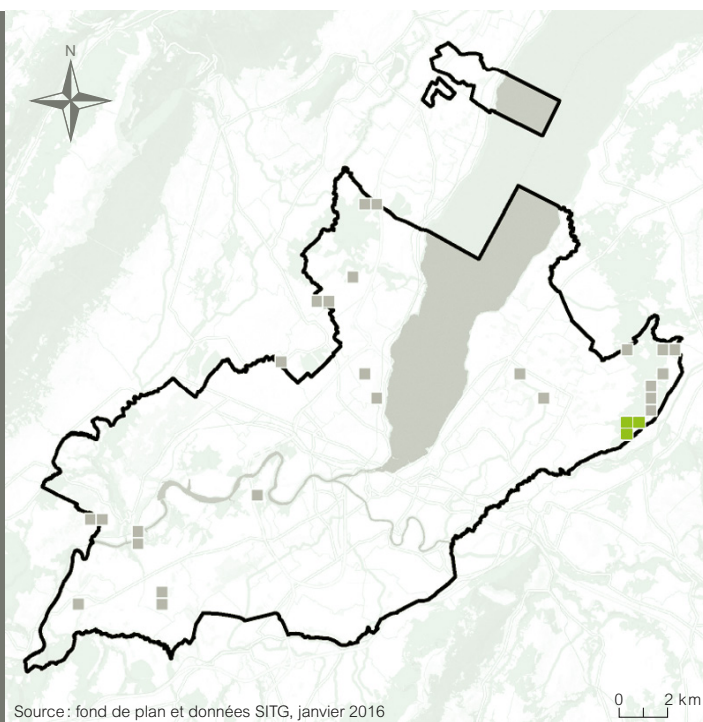
<i>Athous bicolor</i>
<i>Agapanthia villosa viridescens</i>
<i>Cantharis rustica</i>

Où observer ?

Souvent à proximité des zones humides.
Par exemple dans la réserve naturelle des Prés de Faverges (Presinge). Attention, si vous pénétrez dans la réserve, faites-le avec précaution afin de préserver ce milieu très sensible.

Quand observer ?

En juin, pour la floraison du glaïeul des marais.
En juillet, pour avoir la chance d'observer conjointement la floraison de la filipendule à six pétales et de l'épiaire officinale.



Illustrations



Laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum*)



Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*)



Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*)



Gaillet boréal (*Galium boreale*)



Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*)



Succise des prés (*Succisa pratensis*)



Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*)



(*Agapanthia villosiviridescens*)



Grand nègre des bois (*Minois dryas*)

Lien avec la classification phyto-ge



MOLINIO-ARRHENATHERTEA

MOLINIETALIA CAERULEAE

Molinion caeruleae

Alia angulosi-Molinienion arundinaceae

Clinopodio-Molinietum arundinaceae

Cirsio tuberosi-Molinietum arundinaceae

Références

1. Delarze R. & Gonseth Y., Guide des milieux naturels de Suisse: Ecologie – Menaces – Espèces caractéristiques, Rossolis, Bussigny, 424 p., (2008)
2. DGNP* & ECOTEC Environnement S.A., Fiches pratiques sur la gestion et l'entretien de la nature à Genève – Prairie humide, (2012)
3. OFEV*, Manuel conservation des marais en Suisse: Eléments de base, 585 p., (2002)
4. DGNP* & ECOTEC Environnement S.A., Projet de restauration des Prés de l'Ecu – Bois de Jussy: Etude préalable sur le Glaïeul des Marais (*Gladiolus palustris*), 41 p., (2012)
5. Prunier P. et al., Associations végétales de Suisse – Synthèse intermédiaire «Prairies grasses et humides», (novembre 2014)
6. Theurillat J.-P., Schneider C., Latour C., Atlas de la flore du canton de Genève: catalogue analytique et distribution de la flore spontanée, Hors-Série n° 13, CJB*, 720 p., (2011)
7. OFEFP*, CPS*, CRSF*, Pro Natura, Fiches pratiques pour la conservation – Plantes à fleurs et fougères: *Gladiolus palustris* (EN), p. 152-153, (1999)
8. Collectif, Plan d'action – Programme Interreg: le glaïeul des marais – *Gladiolus palustris* Gaudin, 12 p., (2007)
9. Info Flora, Données SIG Flore du canton de Genève – *Cirsium tuberosum* (L.) All., (juillet 2015)



Auteurs Sophie Pasche, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Collaborateurs** Mathieu Chevalier, Mathieu Comte, Emmanuelle Favre, Laure Figeat **Illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas): Manuel Faustino – Prairie humide à filipendule à six pétales, réserve naturelle des Prés de Faverges (Presinge); Robert Braitto – *Filipendula vulgaris*; Gilles Carron – *Lycaena dispar*; Patrice Prunier – *Molinia arundinacea*; Florian Mombrial – *Gladiolus palustris*; Patrice Prunier – Prairie humide à filipendule à six pétales, réserve naturelle des Prés de Faverges (Presinge); Vital Rebsamen – *Gladiolus palustris*; Manuel Faustino – Prairie humide à filipendule à six pétales, réserve naturelle des Prés de Faverges (Presinge); Pascal Martin – *Laserpitium prutenicum*; Patrice Prunier – *Dactylorhiza maculata*; Vital Rebsamen – *Trifolium montanum*; Florian Mombrial – *Galium boreale*; Vital Rebsamen – *Ophioglossum vulgatum*; Jonas Duvoisin – *Succisa pratensis*; Gilles Carron – *Conocephalus fuscus*; Philippe Rosset – *Agapanthia villosa viridescens*; Jacques Gilliéron – *Minois dryas* **Contributeurs voir** [ici](#).

Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable [ici](#). Le mode d'emploi des fiches est accessible [ici](#). Les termes annotés (*) sont décrits dans le glossaire [ici](#). La liste des acronymes est accessible [ici](#). Date de publication: Novembre 2016.